

## LES LUNETTES DU CRIP AU "COEUR DES GAZELLES"

Du 19 au 26 mars 2009, 8 villages dans le Sud du Maroc ont été visités par l'équipe de la caravane médicale - TOTAL / COEUR DE GAZELLES dont Thierry LOPEZ formateur de la section optique du CRIP faisait partie.

Les spécialités de la caravane médicale sont la Médecine générale, la Pédiatrie, la Gynécologie, l'Optique et l'ORL.

L'équipe médicale Franco-marocaine était composée de 5 Médecins, 2 Pharmaciens, 4 Infirmiers, 2 Opticiens dont 1 du CRIP.



Examen de contrôle

L'équipe a rencontré une coopération efficace du personnel des Centres de Santé, des associations et des autorités locales.

Le fait de favoriser l'accès aux soins des villages enclavés et des nomades, induit une forte gratitude de ces populations peu habituées à bénéficier de soins et de traitements adaptés.

## CERTIFICATION DES PRATICIENS DE LA CLINIQUE DU MAS DE ROCHET

La Clinique du Mas de Rochet s'implique depuis de nombreuses années dans la démarche d'amélioration continue de la qualité.

L'établissement a été accrédité sans réserve en septembre 2002 dans le cadre de la V1 et s'est vu délivrer par la Haute Autorité de Santé, une accréditation de niveau 1 (le plus élevé) en décembre 2006.

Forte de cette expérience, la clinique se prépare actuellement à la certification V2010 ou V3 dont la visite est prévue en juin 2010.

En parallèle de cette nouvelle procédure de certification et pour satisfaire à l'exigence de l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) dictée par la HAS, les médecins de la clinique ont à leur tour et à titre personnel cette fois, rempli leur obligation d'autoévaluation.

Pour ce faire, les médecins se sont appuyés sur les thèmes des évaluations des pratiques professionnelles définis dans le cadre de la V2 en poursuivant les démarches d'autoévaluation et en définissant des axes d'améliorations.

Le 27 mai 2009, ce travail a été présenté à un médecin-expert «extérieur» agréé par la HAS. Les conclusions de l'expert soulignent les efforts des médecins de l'établissement qui ont su faire preuve d'implication et d'initiatives pour évaluer leurs pratiques et mettre en œuvre des actions d'amélioration pertinentes et intéressantes.

A l'issue de cette rencontre le médecin-expert a délivré à tous les médecins de la clinique leur validation des EPP. Validation à partir de laquelle le président de la Commission Médicale d'Etablissement a pu établir les certificats définitifs de validation des EPP, comme le prévoit la procédure établie par la HAS.

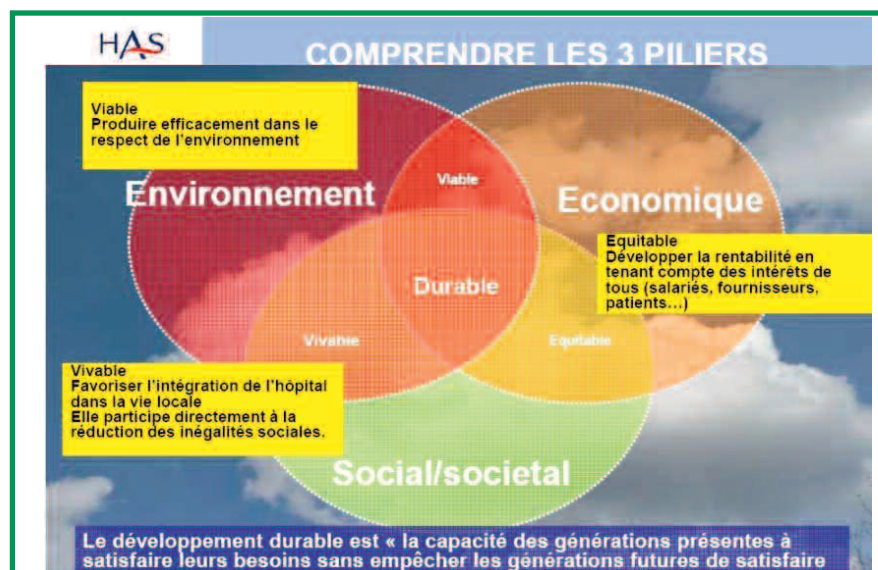
Nous ne pouvons que féliciter l'ensemble du corps médical pour l'obtention rapide dans de si bonnes conditions, de ces certificats ce qui permet à la clinique et à ses équipes de se démarquer une nouvelle fois, en étant le premier établissement de santé à finaliser cette démarche pour l'ensemble de ses praticiens sur le département de l'Hérault.



## QUALITE, CERTIFICATION ET PERFORMANCE

### CERTIFICATION V2010 ET DEVELOPPEMENT DURABLE

En outre, le développement durable est pris en compte en cas d'opérations de construction ou de réhabilitation.



La Haute Autorité de Santé (HAS) a publié son référentiel de certification de troisième génération appelé également V2010.

Une des nouveautés apparues dans le manuel de certification des établissements de santé V2010 est l'engagement dans le développement durable.

Le développement durable est généralement défini comme « la capacité des générations présentes à satisfaire leurs besoins sans empêcher les générations futures de satisfaire leurs propres besoins ».

Ci-dessous, les différents domaines et critères impactés (Source HAS) :

- Stratégie : Engagement dans le développement durable (1b)

- Gestion des Ressources Humaines : Qualité de vie au travail (3d)

- Gestion des Fonctions Logistiques : Achats éco-responsables et approvisionnements (6f)

- Qualité et Sécurité de l'environnement : Gestion de l'eau (7a), de l'air (7b) et de l'énergie(7c), Hygiène des locaux (7d), Gestion des déchets (7e).

### RAPPORT COURT DE CERTIFICATION

Dans un souci de transparence et d'information envers les usagers et clients des établissements de santé, la Haute Autorité de Santé a décidé de publier sur son site une version courte du rapport de certification. Ce rapport court se compose de plusieurs parties :

- Un rapide descriptif de l'établissement, hôpital ou clinique ;

- La date à laquelle a été réalisée la dernière visite et le niveau de certification ;

- La note d'appréciation de cet établissement sur 10 thèmes regroupant les critères suivants : Prise en charge de la douleur, Prise en charge de la fin de vie, Qualité de l'hôtellerie et de la restauration, Hygiène et stérilisation, Respect des droits du patient, Continuité et organisation des soins, Prévention des risques, Management, Gestion des médicaments et leur traçabilité, Évaluation des pratiques médicales et soignantes.

- Les écarts de notation de cet établissement par rapport à la moyenne nationale calculée sur la base des 100 premiers dossiers traités.

- Les axes d'amélioration de l'établissement, le cas échéant. Ces axes sont

représentés sur un graphique par des points dont la couleur indique le niveau de gravité.

Les critères ont été soumis à un panel de 400 patients et 200 professionnels de santé qui les ont hiérarchisés en fonction de leur intérêt pour eux :

- l'établissement fonctionne très bien sur le critère concerné.

- l'établissement est invité à s'améliorer sur ce critère et poursuit son programme d'amélioration de la qualité des soins. La prochaine visite de certification interviendra 4 ans plus tard. La HAS prononce une décision de certification simple.

- l'établissement doit s'améliorer sur ce critère. La HAS prononce une certification avec suivi et demande à l'établissement de lui envoyer un rapport de suivi sur les améliorations apportées dans un délai variant entre 6 et 12 mois. Au vu de ce rapport de suivi, le niveau de décision peut être modifié. Un nouveau rapport court de certification figure sur le site de la HAS avec les axes qui restent à améliorer.

- l'établissement doit impérativement s'améliorer sur ce critère. La HAS envoie à nouveau une équipe d'experts professionnels afin de vérifier que les dysfonctionnements signalés ont été corrigés. Cette seconde visite intervient dans un délai de 6 à 24 mois. À l'issue de cette visite, le niveau de décisions peut être modifié. Les conclusions font l'objet d'un rapport, les axes d'amélioration maintenus figurant sur le graphique.



### LA LETTRE N° 32 JUIN 2009

Directeur de la Publication : Bertrand PICARD

Ont participé à la rédaction : Isabelle PATRACONE (Mas de Rochet), Thierry LOPEZ (CRIP), Eric MARTIN (Lamalou), Jean-François MILLET et Christine GUEY (Siège)

Impression : Copy Center

# la Lettre

LE JOURNAL DE L'UGECAM LANGUEDOC-ROUSSILLON et MIDI-PYRENEES

JUIN 2009 - N° 32

## SOMMAIRE

### Page 1- EDITO

De Bertrand PICARD  
Directeur Général

### Pages 2 à 5 LA VIE DES ÉTABLISSEMENTS

- Qu'est-ce qu'un Plan de Déplacements Entreprise ?

- Signature du PDE de la Clinique du Mas de Rochet :

- CSRE Lamalou signe un partenariat avec le CHU d'Oran

- Visite du futur site du centre de SSR Les Jardins à Caveirac

- Journée nationale sur l'hygiène des mains

- L'UGECAM LR-MP se positionne dans les salons

- Les lunettes du CRIP au coeur des Gazelles

### Pages 5 et 6 QUALITE CERTIFICATION et PERFORMANCE

- Certification des praticiens de la Clinique du Mas de Rochet

- Certification V2010 et développement durable

- Rapport court de certification

- Ours.



## EDITO

A l'heure où chacun se prépare aux vacances et peut être à partir pour des horizons lointains, "La Lettre" s'ouvre, à travers plusieurs articles, à l'international et relate ainsi l'action d'hommes et de femmes qui travaillent au sein de l'UGECAM.

De fait, le CRIP participe traditionnellement à la caravane médicale en marge du "Rallye des Gazelles". Cette opération humanitaire en faveur des plus démunis est consacrée dans le projet d'établissement et appelée à se poursuivre.

Outre cette action, l'UGECAM a conclu pour son établissement lamalouzien une convention de partenariat avec le CHU d'Oran en Algérie. Cette convention participe à l'échange d'expérience et permet la mobilisation des équipes de part et d'autres de la méditerranée en faveur de l'amélioration de la prise en charge des jeunes traumatisés crâniens et grands brûlés.

Ces quelques exemples témoignent du principe de solidarité qui fonde notre action et peut s'exercer au-delà des frontières au profit de populations qui ne disposent pas d'un accès aux soins aussi facile que celui que nous pouvons connaître en France.

Bonnes vacances estivales à tous.

Bertrand PICARD  
Directeur Général

**QU'EST-CE-QU'UN PLAN DE DÉPLACEMENTS ENTREPRISE ?**

Le Plan de Déplacements Entreprise (PDE) est un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

Sa mise en oeuvre est encouragée par les autorités publiques, car elle présente de nombreux avantages pour les entreprises, les salariés et la collectivité. Le PDE est un vrai projet d'entreprise, qui peut s'inscrire dans une démarche « Qualité » ou dans un système de management environnemental.

Les déplacements liés aux activités professionnelles concernent les trajets domicile/travail mais aussi les déplacements professionnels des collaborateurs, des clients et des partenaires.

Parmi les mesures pouvant entrer dans un PDE, figurent par exemple :

- la promotion du vélo
- l'amélioration de l'accès des bâtiments par les piétons
- l'encouragement à l'utilisation des transports publics
- l'aménagement des horaires de travail
- l'accompagnement et l'encouragement à habiter à proximité du lieu de travail ou sur le réseau de transport en commun
- la mise en place d'un service d'auto-partage
- l'incitation au covoiturage.

**Quels sont les avantages d'un PDE ?**

La mise en oeuvre d'un PDE répond à une logique de développement durable, puisque les bénéfices sont à la fois d'ordre économique, social et environnemental :

• **économique** : le PDE permet à l'entreprise de diminuer certains coûts imputés aux transports ;

• **social** : le PDE entraîne une diminution des frais de déplacements domicile/travail des salariés et améliore leurs conditions de travail et de transport ;

• **environnemental** : le PDE, en favorisant les solutions alternatives à la voiture individuelle et en maîtrisant les déplacements, permet de limiter les nuisances correspondantes (pollution atmosphérique, bruit).

En outre, une telle démarche, responsable et citoyenne, est également un « plus » en termes d'image.

**SIGNATURE DU PDE DE LA CLINIQUE DU MAS DE ROCHET**

La clinique du Mas de Rochet, établissement Participant au Service Public Hospitalier (PSPH), s'implique depuis de nombreuses années dans le développement durable.

Il existe une véritable volonté de la direction se traduisant par la mise en oeuvre de nombreuses actions qui visent à réduire les consommations en énergie, en eau et à mettre en place des politiques de gestion des déchets et d'achats éco-responsables.

Tout ceci pour atteindre un objectif majeur : développer une activité de soins dans le respect de l'environnement et des populations accueillies et ainsi préserver la qualité de vie des générations futures.

La Clinique du Mas de Rochet a signé en date du 17 mars 2009 son PDE avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier et la société Transports de l'Agglomération de Montpellier (TAM).

La mise en oeuvre de ce PDE permettra d'encourager les agents à l'utilisation des transports en commun et des modes de transports alternatifs et ainsi de limiter l'usage de la voiture individuelle génératrice d'émissions de CO<sup>2</sup>.

L'établissement franchit ainsi une nouvelle étape en renforçant son engagement éco-citoyen et sa politique de développement durable.

**Objectifs à atteindre :**

- Préserver l'environnement et la qualité de vie des générations futures,

- Modifier les habitudes pour limiter l'usage de la voiture individuelle,

- Contribuer à la réduction des émissions de CO<sup>2</sup> génératrices de l'effet de serre,

- D'ici 2011, passer de 12 à 20 % d'utilisation des modes de transports alternatifs pour les déplacements domicile-travail et professionnels des salariés.

**Actions à court terme :**

- Prise en charge de 50 % du coût des abonnements « forfait annuel » de la TAM,

- Mise à disposition du logiciel d'aide à la recherche d'équipage pour le covoiturage de Montpellier Agglomération,

- Participation aux actions engagées par le Club PDE,

- Nomination d'un référent interne en écomobilité,

- Information et sensibilisation des agents à l'écomobilité et aux modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

**Actions à moyen long terme :**

- Mise à disposition de parcs à vélos couverts,

- Mise à disposition de places de parking réservées pour les covoitureurs,

- Contrôle à l'usage et rationalisation du système de stationnement,

- Permettre aux usagers des transports en commun d'accéder plus facilement à l'établissement : augmenter la fréquence de la ligne de bus 35, élargissements des horaires de passage, navette spéciale,

- Réflexion sur la mise à disposition d'un véhicule propre pour les covoitureurs.

Au-delà de ce PDE, l'établissement témoigne une nouvelle fois son attachement au respect de l'environnement, avec la construction, fin 2009, d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) à très haute performance énergétique (THPE).

**LE CSRE LAMALOU SIGNE UN PARTENARIAT AVEC LE CHU D'ORAN**

Le Centre de Rééducation Fonctionnelle qui s'est spécialisé dans deux domaines - le traitement et la rééducation des enfants et adolescents brûlés et ceux ayant subi un traumatisme crânien - a vu sa réputation traversée la Méditerranée.

Très fortement sollicitée par le CHU d'ORAN, une délégation s'est rendue par deux fois dans cette ville, pour rencontrer les équipes médicales du Centre Hospitalier.

Ces délégations emmenées par le Directeur et le Médecin Chef du CSRE, Eric MARTIN et Claude ROQUES, ont lancé l'idée d'un partenariat visant à former le personnel du CHU d'ORAN à la prise en charge de ces jeunes patients très gravement atteints.

L'Algérie ne souhaite plus, comme elle a pu le faire par le passé, envoyer ses malades se soigner et rééduquer en France, mais souhaite former les personnels de ses établissements de soins aux techniques très particulières et pointues de rééducation spécialisée.

C'est ainsi qu'une Convention de partenariat vient d'être signée entre l'UGECAM Languedoc-Roussillon & Midi Pyrénées pour son établissement le CSRE Lamalou-Le-Haut et le CHU d'ORAN.



M. Djillali BOUZIRI, Directeur Général du CHU d'Oran et M. Eric MARTIN, Directeur des Etablissements du CSRE Lamalou-Le-Haut

Le but de cette convention est :

- d'envoyer sur place des kinésithérapeutes, ergothérapeutes, infirmiers, appareilleurs afin de former le personnel ;

• de recevoir à Lamalou des médecins spécialistes du CHU dans le cadre de leurs spécialisations.

**VISITE DU FUTUR SITE DU CENTRE DE SSR LES JARDINS A CAVEIRAC**

De cette ancienne maison de convalescence, seul le nom « Les Jardins » a été conservé par l'organisme gestionnaire, l'UGECAM LR-MP qui a repris cet établissement en 2000.



Devant le terrain, Michel DOZ, Président du Conseil de l'UGECAM LR & MP, Jean-Luc CHAPUS, Adjoint au Maire, Bertrand PICARD, Directeur de l'UGECAM LR & MP et Bernard BERGOGNE, Maire de Caveirac (de gauche à droite).

Aujourd'hui, centre de soins de suite participant au service public hospitalier, l'établissement accueille plus de 1 000 personnes par an par transfert d'établissements de court séjour gardois.

Il emploie près de 80 personnes pour un chiffre d'affaire de 5.4 M€.

Le centre « Les Jardins » baigne dans un environnement exceptionnel à Anduze « Porte des Cévennes » tout près du Gardon.

Cet établissement a pourtant connu une rude épreuve dont l'issue n'a pas, fort heureusement, été dramatique.

En effet, les graves inondations de septembre 2002 ont ravagé tout le rez-de-chaussée obligeant une évacuation totale des patients alors hospitalisés.

Conséquence, le site est depuis lors classé en zone rouge, présentant un danger lors des crues exceptionnelles pouvant survenir comme ce fut le cas en 2002.

Cet événement a conduit Bertrand PICARD, Directeur Général de l'UGECAM LR-MP, à proposer différentes pistes au Conseil présidé par Michel DOZ.

une forte demande de prise en charge en soins de suite polyvalents sur le secteur.

Un compromis de vente entre l'UGECAM et la Mairie de CAVEIRAC portant acquisition d'un terrain de 15 000 m<sup>2</sup> au lieu-dit « LES PERRIERES » a été signé le 6 mars 2008.

En parallèle, la Fondation Métallurgique et Minière pour la Santé (FMMS) qui gère actuellement un établissement situé à Notre Dame de la Rouvière a un projet de délocalisation de cette structure vers l'agglomération Nîmoise. La Fondation a pris contact avec la Mairie de Caveirac pour l'acquisition d'une parcelle contiguë avec celle de l'UGECAM LR-MP.

L'UGECAM LR-MP et la FMMS sont en cours de formalisation d'un partenariat visant à unir leurs efforts pour transformer ces deux structures en un nouvel établissement d'une capacité minimale de 150 lits sur la commune de Caveirac.

Cette nouvelle entité permettra d'enrichir l'offre en soins de suite sur l'agglomération nîmoise, en complémentarité avec les établissements de court séjour, en particulier le CHU avec lequel une convention devrait être signée prochainement, mais aussi les cliniques de Nîmes.

Ce projet immobilier créera à terme, plus de 150 emplois directs sur Caveirac.

En date du 27 mai 2009, la Commission de Suivi des « Jardins », présidée par Claude SALLES, a été chaleureusement accueillie à Caveirac dans les locaux de la mairie.

En présence de la presse, il s'en est suivi la visite du terrain, parfaitement organisée par Bernard BERGOGNE, Maire de Caveirac et Jean-Luc CHAPUS, Adjoint au Maire.

Chacun a pu apprécier, ce jour-là, la bonne localisation du futur site des Jardins.

**JOURNEE NATIONALE SUR L'HYGIENE DES MAINS DANS LES ETABLISSEMENTS DE SANTE**

Organisée à l'initiative de l'Organisation Mondiale de la Santé, la journée nationale sur l'hygiène des mains s'est déroulée le 5 mai 2009.

Cette année, le thème de la campagne était « Sauvez des vies : lavez-vous les mains ». L'objectif était notamment d'harmoniser les pratiques en matière de friction avec des produits hydro-alcooliques.

A cette occasion, le Ministère de la Santé avait mis en ligne sur son site internet des outils pédagogiques, affiches et plaquettes, à destination des établissements intéressés.



Dans un contexte de persistance du virus A/H1N1 à l'échelle mondiale, il semble opportun de rappeler qu'une des premières préventions de la grippe est une bonne hygiène des mains.

Les établissements sanitaires de l'Union ont répondu présents à cette manifestation.

**L'UGECAM LR-MP SE POSITIONNE DANS LES SALONS**

Après sa participation au Salon Aid'O'Soins les 13 et 14 janvier 2009 au Corum de Montpellier, l'UGECAM LR-MP a été sollicitée par Pôle Emploi et la Région Languedoc-Roussillon pour être présente au deuxième édition du TAF (Travail-Avenir-Formation) au Parc des Expositions de Montpellier les 2 et 3 avril.

C'est ensuite l'Agglomération de Montpellier et la Mairie de Castelnaud-le-lez qui ont invité l'UGECAM à tenir un stand aux « Rencontres pour l'emploi » au Palais des sports de Castelnaud le 14 mai.

Au cours de ces journées auxquelles ont été associés le CMEE Fontcaude, la clinique du Mas de Rochet et le CRIP, beaucoup de contacts ont été pris et de nombreuses candidatures ont été examinées.

Ces journées ont parallèlement permis de présenter à un large public, mais aussi aux directeurs ou aux responsables des ressources humaines d'autres entreprises, l'UGECAM LR-MP, ses missions et ses métiers.

